

**DENONCE** les objectifs irréalistes visés par le projet de SDAGE 2016-2021 qui exposent les finances publiques des collectivités à un fort risque de contentieux européen en cas de non atteinte ;

**EXIGE** une intégration des aspects économiques dans l'élaboration du SDAGE sur la base d'une analyse systématique des coûts et des bénéfices à tirer des politiques publiques environnementales ;

**EMET** un avis défavorable sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.